

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS

Synthèse

Lundi 12 juillet 2021

1. La réalité du phénomène de la prostitution des mineurs en 2021

Le difficile chiffrage de la prostitution des mineurs

Il n'y a pas de chiffres précis quant au nombre de mineurs prostitués en France. Malgré différentes études ¹, il y aura toujours un chiffre noir de la prostitution. Le secteur associatif évalue le nombre de mineur(e)s prostitué(e)s dans une fourchette entre 7000 et 10000. Mais cela reste très approximatif et peut être en deçà de la réalité.

Dans les outre-mers, la prostitution des mineurs est également une réalité, et une réalité préoccupante. Les Communautés d'origine étrangères (malgaches à la réunion, dominicaines aux Antilles, comoriennes à Mayotte) sont particulièrement exposées. Comme en métropole, il n'y a pas de chiffres permettant de connaître l'ampleur du phénomène. Partout des formes de prostitution des mineurs dite invisibles se développent et touchent particulièrement des étudiantes ou des lycéennes issues d milieux défavorisés.

L'ensemble des professionnels auditionnés par le groupe de travail constate que la prostitution des mineurs est en augmentation régulière depuis cinq ans. Le rapport des inspections générales (IGA, IGJ, IGAS) précité relève déjà en décembre 2019 que la prostitution des mineurs « est préoccupante et semble connaître un essor important ».

¹ « Evaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », rapport IGA-IGJ-IGAS (décembre 2019)
« Victimes mineures : l'essor continu du proxénétisme de cité », SIRASCO (18 mars 2021)
Etude de janvier 2021 du pôle d'évaluation des politiques pénales du ministère de la justice sur la lutte contre la traite des êtres humain
« L'encadrement pénal de la prostitution des mineurs », Noëlle JOUENNE-PEYRAT (Ed Lharmattan, 2021)
« Prostitution des mineures : quelles réalités sociales et juridiques ? », Cécile PLESSARD, Gaëlle ENCRENAZ et Bénédicte LAVAUD LEGENDRE
Etude de l'Amicale du Nid 92-2012
Etude de l'Amicale du Nid 95-2020
Etude du département du Nord-2021
Etude de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis, 2019 et 2020

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), à partir du logiciel de rédaction de procédures de la police et de la gendarmerie, a recensé 400 mineurs victimes de proxénétisme en 2020 contre 206 en 2019, 205 en 2018, 170 en 2017 et 116 en 2016. En cinq ans, la progression a donc été de +70%.

L'office central de répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) a répertorié en 2020, 219 victimes de proxénétisme mineures dont 206 de nationalité française et 187 victimes de proxénétisme de cité. Ces chiffres sont issus de l'activité des services de police et de gendarmerie qui ont une obligation d'informer l'OCRTEH mais qui ne le font pas toujours. Dès lors, ils ne présentent pas de caractère d'exhaustivité. En 2014, seules 28 victimes avaient été identifiées. La progression est donc de + 682% en six ans, très forte de 2014 à 2016, ce qui, malgré les imperfections de la collecte, traduit une convergence de tendance.

La brigade de protection des mineurs de Paris (BPM) a été saisie de 50 dossiers de proxénétisme de mineurs en 2020 contre 45 en 2019 et 51 en 2018. Il n'y a pas de grands enseignements à retirer de ces chiffres, les critères de répartition des dossiers entre les services de police de la région parisienne ayant été modifiés en 2018.

Le 18 mars 2021, le Service d'Information, de Renseignement et d'Analyse Stratégique sur la Criminalité organisée a publié une étude sur le thème « *Victimes mineures : l'essor continu du proxénétisme de cité* ». Le proxénétisme de cité y est défini comme « *l'exploitation sexuelle de jeunes femmes mineures ou majeures désocialisées (...) par des délinquants originaires de cité* ».

Phénomène exclusivement français apparu en 2015, il a rapidement pris son essor dans les grandes agglomérations du territoire. La crise sanitaire de la COVID 19 a aggravé encore le phénomène. Selon cette note, « *en 2020, plus de 85% des mineures victimes de proxénétisme l'étaient au titre du proxénétisme de cité* ».

Le nombre d'affaires de proxénétisme de cité est passé de 21 en 2015 à 48 en 2016, 84 en 2017, 120 en 2018, 147 en 2019 et 159 en 2020, soit une progression de + 87% en cinq ans. Dans le même temps, le nombre de mineures victimes de ce proxénétisme était en augmentation constante, passant de 87 en 2016 à 187 en 2020, soit une progression de +54% en quatre ans.

Le pôle d'évaluation des politiques pénales du ministère de la justice a publié une note en janvier 2021 d'où il ressort que le nombre de victimes mineures de traite des êtres humains, proxénétisme et

recours à la prostitution dans les procédures judiciaires était de 183 en 2019, après avoir stagné entre 100 et 110 entre 2015 et 2018. L'évolution est ainsi significative.

Le parquet de Bobigny a indiqué avoir comptabilisé 113 signalements en 2020 contre 95 en 2019, soit une progression de +16%. 70% d'entre eux concernent des jeunes originaires de Seine Saint Denis, en particulier des villes fortement peuplées et touchées par la pauvreté (Montreuil, Noisy le Grand, Pantin, Saint Denis et Stains).

Sans produire de données chiffrées, le parquet d'Évry indiquait dans « *un état des lieux du proxénétisme des mineurs en Essonne (septembre 2019-septembre 2020)* » que la tendance observée était celle « *d'une recrudescence du phénomène de proxénétisme de cité avec en majorité, des prostituées mineures et des proxénètes jeunes majeurs* ».

Le secteur associatif confirme cette évolution. L'association L'Amicale du Nid 92, qui opère sur Paris et sur les Hauts de Seine, a rencontré très marginalement des situations de mineurs prostitués jusque dans les années 2005-2006 et à partir de 2013-2014, elle a constaté la dimension inquiétante que prenait le phénomène.

Le profil des mineurs victimes de prostitution

Des grandes tendances ont pu être identifiées par le groupe de travail quant au profil des victimes de la prostitution. Ce sont très majoritairement des jeunes filles, de 15 à 17 ans en moyenne, vulnérables, provenant de tous les milieux sociaux et qui ont des difficultés à prendre conscience de leur statut de victimes.

- *Très majoritairement des jeunes filles :*

Dans son étude en 2012 portant sur 168 jeunes, l'Amicale du Nid 92 avait répertorié 73% de femmes, 25% d'hommes et 2% de transidentitaires.

En 2020, l'Amicale du Nid 95 tout comme l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis identifiaient dans leurs études respectives 90% de filles et 10% de garçons dans leurs cohortes respectivement de 94 et de 87 jeunes. Pour sa part, le parquet de Bobigny signalait un seul garçon sur les 119 cas étudiés et le département du Nord sept garçons dans son panel de 145 jeunes (soit 5%).

- *Entre 15 à 17 ans en moyenne :*

C'est ce qui ressort de l'étude de l'Amicale du Nid 95 en 2020 pour 57% des mineurs victimes étudiés. Ce constat est confirmé par le parquet de Bobigny qui relève que 76% des mineures qu'il a eu à connaître en 2019 avaient plus de 15 ans, l'âge moyen des victimes se situant à 16,4 ans. Le point d'entrée dans la prostitution se situe entre 14 et 15 ans pour plus de la moitié des cas étudiés (études de l'Amicale du Nid 92-2012 et de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis-2020). Dans le Nord, 70% du panel étudié (145 jeunes) a entre 15 et 17 ans mais il est à noter que 9 mineurs (soit 6,2% de la cohorte) avaient 13 ans et moins.

Il y a incontestablement une attention particulière à porter aux très jeunes (14 ans et moins) qui, s'ils ne sont pas majoritaires parmi les mineurs prostitués, apparaissent néanmoins dans des proportions non négligeables dans les études. Dans leur rapport, déjà cité, les inspections générales de l'administration, de la justice et des affaires sociales relevaient des attitudes prostitutionnelles précoces signalées dans les établissements scolaires dès la classe de 5ème (soit 12/13 ans). L'entrée en prostitution de plus en plus jeune ressort également de plusieurs témoignages reçus par le groupe de travail, émanant en particulier des professionnels de santé.

- *Vulnérables :*

Beaucoup de ces mineur(e)s sont en situation de rupture familiale.

Une grosse proportion souffre de carences affectives et/ou éducatives liées à des contextes familiaux dysfonctionnels. Les parcours de vie se traduisent dans une proportion non négligeable de cas (26%) par des situations de rupture (fugues, placements en foyer...). Le décrochage scolaire, de même que le rapport conflictuel et difficile avec l'école et la faible estime de soi sont également signalés.

Entre 40% et 49% des mineur(e)s disent avoir subi des violences pendant leur enfance, principalement intrafamiliales et/ou sexuelles avant d'entrer dans le système prostitutionnel. L'étude de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis (2020) est encore plus éclairante sur ce point : pour 7 mineur(e)s sur 10, des violences subies avant la prostitution ont été repérées par les professionnels. Dans un cas sur deux, ces violences ont été commises par un parent et/ou un beau-parent. Dans 8 cas sur 10, il s'agissait de violences physiques et/ou sexuelles et dans ces derniers cas, dans une situation sur deux, d'un viol.

Dans le Nord, 42% des mineur(e)s indiquent avoir vécu des violences intrafamiliales et/ou extrafamiliales. La proportion qui dit ne pas savoir est à peu près équivalente (41%) alors que 17%

seulement assurent ne pas avoir vécu de telles scènes traumatiques. A l'intérieur de la famille, les jeunes indiquent avoir souffert de négligences (60,7%), de violences psychologiques (52,5%) et physiques (45,9%). La part des violences sexuelles est tout de même élevée (23%), plus que celle des violences conjugales (16,4%). Au niveau extrafamilial, les violences sont physiques (62,3%), psychologiques (50,8%) et sexuelles (44,3%).

Il résulte des travaux du groupe de travail que très souvent ces violences n'ont pas été dénoncées aux autorités, qu'elles n'ont donc pas été sanctionnées par la justice. Mais lorsqu'elles ont été révélées, l'étude de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis (2020) indique que dans 72% des cas, il n'y a pas eu de suites judiciaires.

C'est un constat encore plus sombre qui est fait dans le département du Nord : dans près d'un cas sur deux (47,7%), il semble que ces violences n'ont pas été dénoncées. Dans 35,2% des cas seulement des plaintes ont été déposées, aboutissant dans 12,5% des cas à une condamnation.

Selon Arthur MELON, secrétaire général de l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE)², ces mineurs présentent généralement « *une personnalité vulnérable ou un terrain psychologique fragile qui s'explique par un événement traumatique (inceste, maltraitance, accident...) ou un cadre familial insécurisant (violences conjugales, alcoolisme, précarité...)*. Cela entraîne des carences affectives, un manque d'estime personnelle, une crédulité excessive ou un attrait pour les conduites à risques. A partir de cette base, des circonstances particulières accroissent la potentialité de basculer dans la prostitution : une rupture familiale, une période d'errance (fugue ou rejet de la cellule familiale) ou une addiction » (alcool, drogues). « *L'élément déclencheur sera la mise en relation avec le milieu prostitutionnel par une personne déjà initiée : un proxénète, un lover boy (garçon qui prostitue sa copine) ou encore, une amie de collègue* ».

L'étude du département du Nord, déjà citée, confirme tout à fait ce diagnostic : dans 73% des situations, les mineurs prostitués sont en situation d'errance et 52% souffrent de conduites addictives, majoritairement à l'alcool (76,2% des cas) et au cannabis (57,1% des cas), loin devant le protoxyde d'azote (19% des cas) et la cocaïne (9,5% des cas).

Un mineur errant ou sous l'emprise régulière de l'alcool ou des stupéfiants est évidemment en situation de grande vulnérabilité et à la merci de proxénètes sans scrupules qui peuvent jouer de ses

² Prostitution des mineurs, réseaux parallèles (L'école des parents 2018/1, n°626, pages 53 à 55)

faiblesses pour le contraindre et faire pression sur lui afin qu'il se prostitue à leur profit et augmente progressivement le rendement.

- *Concernant tous les milieux sociaux :*

Les mineures désocialisées sont bien entendu plus en vulnérabilité mais celles issues de familles plus favorisées ne sont pas à l'abri³.

Dans les cités⁴, la situation précaire des familles, la structure monoparentale d'un nombre important d'entre elles, l'exclusion et la disqualification sociale « *associées à l'argent facile et à la banalisation des relations sexuelles incite les mineures à consentir librement à la prostitution sans qu'elles en acceptent le symbole, préférant se définir comme des escorts plutôt que comme des prostituées. Dans certains cas, elles sont à l'origine de leur propre exploitation, recherchant une protection ou une aide logistique auprès de jeunes délinquants de leur entourage* » et d'en chercher d'autres lorsque leurs proxénètes initiaux sont interpellés. Ce qui permet de parler d' « *ubérisation* » de la prostitution.

La perspective de subvenir économiquement à ses besoins (alimentaires, de logement...), de financer sa consommation de cigarettes, de stupéfiants ou d'alcool, la course à la réussite sociale, ou à son apparence, avec la possession d'objets de valeur ou à la mode sont également des sources de motivation pour les mineurs prostitués⁵.

- *Avec des difficultés à prendre conscience de leur statut de victime et à révéler les faits aux autorités :*

Aucune des 27 victimes de prostitution suivie par la PJJ ne se reconnaît comme tel dans l'étude de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis (2020). C'est un signe, très largement confirmé.

Comme le relève la Procureure de la République d'Évry, « *ces jeunes filles sont en effet généralement attirées par l'appât du gain et banalisent les relations sexuelles tarifées auxquelles elles se prêtent. Elles*

³ Article « La prostitution des adolescents touche tous les milieux », l'Obs, 20 décembre 2019

⁴ Note du SIRASCO « victimes mineures : l'essor continu du proxénétisme de cité » (18 mars 2021)

⁵ Etude de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis (2019-2020)

considèrent les jeunes hommes participant à leur activité (réservant les lieux de prostitution, publiant leurs annonces, les surveillant pendant les actes sexuels, mais aussi récupérant un pourcentage des gains) comme des « collaborateurs » ou des « protecteurs ».

Cela est renforcé par le fait qu'elles entretiennent parfois des relations sentimentales avec eux. Il résulte des enquêtes récentes (...) que les mineures victimes ont l'illusion d'une réussite financière et sociale lorsqu'elles se prêtent à ces activités » d'autant que « selon elles, elles ont consenti librement à leur prostitution. Une prise de conscience de leur statut de victime a généralement lieu soit lorsque leur proxénète commence à avoir recours à une contrainte physique ou psychologique - pour les maintenir dans la prostitution ou leur imposer un rythme plus soutenu - soit lorsqu'elles subissent des vols de numéraire par ces derniers ou que la répartition des gains ne se fait plus de manière équitable selon elles ».

La Fondation Scelles⁶ met en exergue deux facteurs d'explication complémentaires :

- « *l'effet Zahia* », au demeurant mentionné à plusieurs reprises au cours des travaux du groupe de travail, du nom de cette mineure offerte dans les années 2000 en cadeau d'anniversaire à des joueurs de l'équipe de France de football et reconvertie depuis en créatrice de mode. Symbole d'une prostitution glamour et modèle d'ascension sociale, Zahia a fait des émules, dans un contexte de banalisation du commerce du corps. Au-delà, son exemple s'adresse à une génération, la génération « IGen » ou « Z » composée d'individus nés après 1995 et plus généralement dans les années 2000 qui ont « *grandi avec les téléphones portables, avaient un compte Instagram avant d'entrer au lycée et ne se souviennent pas de l'époque avant internet* »⁷;
- le mécanisme du « *lover boy* » qui brouille également la conscience que peut avoir la victime de sa situation. Ce sont des stratégies de recrutement largement répandues aujourd'hui par lesquelles de jeunes hommes séduisent de jeunes filles afin, à un moment plus ou moins rapproché dans le temps, de les prostituer. Les victimes tombent rapidement sous l'emprise psychologique voire affective de leur « *petit ami* », appâtées par l'intérêt qui leur est porté et par les cadeaux qu'elles peuvent recevoir. Le test de performance sexuelle, la mise en prostitution puis les pressions, les violences et parfois même les séquestrations qu'elles peuvent subir ne les rendent pas toujours clairvoyantes quant à la réalité des choses ni en

⁶ 5ème rapport mondial de la Fondation Scelles (2019)

⁷ « Génération internet : comment les écrans rendent nos ados immatures et déprimés », Jean TWENGE, psychologies, débats, synthèses (2018), cité par Cécile PLESSARD, Gaëlle ENCRENAZ et Bénédicte LAVAUD LEGENDRE

capacité de réagir. Il s'agit alors d'une exploitation pure et simple qui prendra souvent du temps pour être déconstruite.

Tout cela contribue, avec l'accès facilité à la pornographie et aux évolutions sociétales de fond (évolution de la réalité de la famille, des relations homme-femme, développement des réseaux sociaux...) à banaliser les conduites prostitutionnelles. L'argent facile et/ou rapide, l'affichage de la richesse, de l'indépendance et du libre choix ainsi que la présentation hypersexualisée du corps féminin sont valorisés.

L'étude déjà citée du département du Nord fait apparaître qu'un mineur sur deux (49,7%) reconnaît des aspects positifs à la prostitution, le premier d'entre eux étant incontestablement l'autonomie financière (pour 81,9% des répondants), très loin devant la réponse aux besoins d'affection et d'attention (26% des cas), le sentiment de reprendre le contrôle de sa vie (25%), d'appartenir à un groupe (19,4%) et d'être considéré comme un adulte (12,5%). Un certain nombre de ces points ressortait également des témoignages recueillis par l'association Itinéraires-Entractes dans son film « *Entr'actes en mode mineur* », fondant un constat final d'absence de regret de la période prostitutionnelle malgré toutes les souffrances et les difficultés endurées que les victimes reconnaissent pourtant sans détour.

Aussi, finalement, beaucoup d'adolescentes disent avoir fait le choix de la prostitution et ne pas le subir. Elles emploient d'ailleurs souvent pour en parler les termes de michetonnage ou d'escorting qui, pour elles, ont une valeur plus positive. Elles exposent leur activité en utilisant le vocabulaire du monde du travail (bosser, contrat, recrutement, entretien d'embauche...). Les professionnels de l'accompagnement social et éducatif ne sont pas exempts de ces dérives sémantiques et en employant les termes de lover boys, escort-girls, sugar daddy, sugar baby, michetonneuse, tendent à évacuer la résonance péjorative du mot prostitution et contribuent à accroître la banalisation des conduites prostitutionnelles. Il faut donc pouvoir nommer les choses avec exactitude pour éviter que la réalité de la prostitution soit occultée.

Certaines victimes de la prostitution peuvent être dans le déni ou sous emprise, mais d'autres non. Leur rapport au corps est différent « *comme si aucune connexion ne se faisait entre l'acte sexuel et leurs propres émotions* ».

« *Mon corps m'appartient et j'en dispose !* ». Derrière cette affirmation, il y a en réalité une approche désacralisée voire décorporalisée du corps qui ne fait progressivement plus l'objet d'attention et de soin et qui laisse la santé se dégrader.

Dans une grande enquête effectuée en 2012 par le Mouvement du Nid auprès de 5500 jeunes de 14 à 25 ans, il apparaissait que 60% d'entre eux considéraient que le commerce du corps en échange d'objet ou de service n'était pas de la prostitution et 80% estimaient qu'on ne pouvait parler de prostitution si celle-ci était occasionnelle. 35% des filles et 29% des garçons reconnaissaient toutefois manquer de repères sur les risques prostitutionnels.

Pourtant la réalité est implacable et en Seine Saint Denis, dans son enquête déjà citée, l'observatoire des violences envers les femmes relève qu'en plus des séquelles physiques dues à l'enchaînement des passes pour améliorer la rentabilité et à la prise d'alcool ou de stupéfiants pour tenir, les séquelles psychiques (psychotraumatisme, sidération, flash-backs, amnésie) étaient également au rendez-vous et pouvaient conduire les victimes à tenir des discours incohérents, confus et mensongers.

Dans leur étude déjà citée, Cécile PLESSARD, Gaëlle ENCRENAZ et Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE restituent des paroles de prostitué(e)s qui démontre une conscience de ce qui arrive (« *je me sentais sale* », « *saoulée de l'intérieur* », « *dégoûtée de moi-même* » ...) mais qui, à l'évidence, ne suffit pas à détourner de la prostitution. Cette difficulté des mineur(e)s à s'identifier comme victimes est encore majorée par le fait que souvent, ils partagent au départ l'illusion d'entamer un parcours prostitutionnel volontaire et imaginent qu'ils ne sont pas en situation de dépendance vis-à-vis des jeunes majeurs qui les aident et leur fournissent assistance alors qu'ils sont en réalité devenus leurs proxénètes.

Une telle réalité objective est difficile à intégrer et à comprendre pour les professionnels.

Elle l'est d'autant plus qu'ainsi que le notent les services d'enquête, à cette phase d'illusion succède très souvent une phase de violences physiques et/ou psychologiques afin par exemple d'augmenter leur volume d'activités ou stopper des velléités d'émancipation de leurs proxénètes qui récupèrent une part importante de leurs gains. Sur ce point, l'étude du département du Nord déjà citée apporte un éclairage qui traduit bien à la fois l'ambiguïté et l'extrême complexité des situations : sur les 145 mineurs prostitués objets de l'étude, seuls 24,8% du panel confiait avoir subi des violences, ce qui peut paraître peu en valeur absolue, mais qui prend une autre dimension lorsque l'on considère que 21,4% des jeunes interrogés ont indiqué ne pas savoir s'ils avaient subi des violences, 53,8% assurant ne pas être concernés par le sujet. Cette ambiguïté et cette extrême complexité se retrouve également dans cette même étude lorsqu'interrogés sur leur volonté de sortir de la prostitution, seules 24,8% des

victimes répondaient par l'affirmative, 53,8% indiquant ne pas vouloir en sortir et 21,4% disant ne pas savoir.

Ainsi, malgré tous les facteurs négatifs relevés, les difficultés pour ces mineurs de se considérer et de se reconnaître comme victimes sont importantes et, évidemment, font obstacle à des relations dans la confiance avec les autorités.

Cette donnée majeure doit absolument être considérée lors de la prise en charge et de l'accompagnement de ces victimes.

La situation des mineurs étrangers et/ou non accompagnés (MNA)

A elle seule, cette thématique aurait pu faire l'objet d'un travail spécifique en raison des particularités qu'elle présente et qui sont, au demeurant, peu étudiées. Le groupe de travail n'a pu l'aborder complètement, principalement en raison des contraintes notamment de temps qui lui ont été imposées.

- *Les mineurs étrangers :*

La Fondation Scelles⁸ relève que « *la logique de fonctionnement des trafiquants de migrants a intégré la traite des êtres humains, à des fins d'exploitation sexuelle en particulier, comme moyen de remboursement du coût du voyage* ». Il y a donc, pour ces mineurs, une dette à payer.

Mais ce n'est pas le seul scénario. L'association nationale de réadaptation sociale (ANRS)⁹ distingue pour les mineurs étrangers :

- la prostitution « *de bas niveau* » qui passe sous les radars, se déroulant dans les caves ou dans les squats, associée à des phénomènes de bandes ou périphérique à d'autres trafics ; Ce peut être également une prostitution de galère qui se traduit parfois par l'organisation de tournantes. Suivant les situations, il y a ou il n'y a pas de proxénète, de « *petit mac* » identifié.

- un niveau supérieur, organisé sur des bases communautaires dans le cas de liens avec des réseaux de traite, où l'exploitation et l'abattage sont de mise, de même que le contrôle et le maniement permanent de la peur.

⁸ 5^{ème} rapport mondial (2019)

⁹ Citée par Vincent JOSEPH, Adrienne O'DEYE et Luc Henri CHOQUET dans « un sujet peu traité – La prostitution des mineurs »

Ces réseaux sont évidemment au cœur des préoccupations de l'action policière d'autant plus s'ils sont liés à la grande criminalité mais de manière moins nette s'ils ont un caractère artisanal ou familial.

Les situations de ces mineurs étrangers sont complexes : les difficultés familiales, l'absence d'avenir, la construction hors des cadres habituels de la société (famille, école...), la précarité financière, sociale, affective, les incertitudes peuvent conduire au départ à un consentement à la prostitution.

Et malgré la brutalité des réseaux, le kidnapping, le viol, la séquestration, beaucoup de jeunes filles vont être trompées et exploitées par des hommes dont elles sont tombées amoureuses.

- *Les mineurs non accompagnés (MNA) :*

La Mission pour les Mineurs Non Accompagnés en a comptabilisés 16 760 en 2019 contre 8054 en 2016. Cela représente une augmentation de +48% en trois ans, sachant que le niveau de 2019 était déjà celui de 2018. Cette progression fulgurante s'est donc opérée en deux ans. Les plus gros contingents viennent de trois pays : la Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire.

Ils forment l'essentiel des victimes masculines de la prostitution des mineurs. Ils présentent des vulnérabilités très fortes : la plupart ont vécu des situations d'agression ou d'esclavage sexuel, dans leur pays d'origine, pendant leur trajet migratoire et à leur arrivée en France. Ces troubles traumatiques peuvent être aggravés par des situations de guerre ou de viols qu'ils ont connues.

Bien que la loi française les protège et qu'ils ne peuvent être expulsés, leur prise en charge est difficile. Beaucoup ne sont pas accompagnés par des professionnels et les services de la protection de l'enfance n'interviennent qu'une fois leur situation personnelle est connue des autorités, ce qui peut prendre un certain temps.

Les différents acteurs, associations, médicaux, éducatifs, judiciaires, administratifs ont des difficultés à coordonner leurs actions.

Les situations de ces mineurs sont très hétérogènes et nécessitent des approches personnalisées. Ils sont peu coopératifs. La barrière de la langue et le manque de confiance pour dénoncer l'exploitation sexuelle dont ils sont victimes sont également des facteurs mentionnés dans les études du Conseil de l'Europe¹⁰ comme de l'UNICEF¹¹. Enfin, les réseaux usent de tous les subterfuges pour mettre en échec l'action des autorités : fourniture de faux passeports (pour faire passer le mineur pour majeur),

¹⁰ « Enfants réfugiés et migrants en Europe : rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action 2017-2019, comité de Lanzarote » (Février 2020)

¹¹ « NI sain ni saufs : enquête sur les Mineurs Non Accompagnés dans le Nord de la France », UNICEF (juin 2016)

instructions quant à l'âge à donner..., bref, toute une « *stratégie d'invisibilité* »¹² destinée à faire échapper à la prise en charge éducative et, lorsqu'une infraction est commise, aux poursuites.

Le profil des clients

Dans le cadre des travaux parlementaires ayant abouti à la loi du 13 avril 2016 sur la lutte contre le système prostitutionnel, il était indiqué que 99% des clients de prostituées majeures étaient des hommes.

Les études conduites par les associations et qui ont été énumérées supra font apparaître des clients aux situations sociales et aux origines géographiques variées, quasi exclusivement des hommes, dans un éventail d'âge allant de mineurs à des individus d'une soixantaine d'années.

Ce sont des hommes ordinaires, souvent mariés ou en couple, avec des enfants, et qui considèrent normal de pouvoir ainsi satisfaire leurs besoins sexuels, sans encourir de problèmes conjugaux¹³.

Généralement, lorsque les « *clients* » de prostituées mineures sont identifiés dans le cadre d'enquêtes, ils minimisent leur comportement, soutiennent n'avoir eu recours à la prostitution qu'une seule fois et ne reconnaissent ni la souffrance des jeunes prostituées ni le fait qu'ils connaissaient sa minorité (sauf exceptions). La plupart du temps, ils disent avoir été trompés quant à l'âge de la victime et il est vrai qu'ils ont pu être induits en erreur par la victime, à son initiative ou à celle de ses proxénètes qui peuvent lui donner des instructions sur comment répondre à la question sur la minorité voire lui remettre des papiers d'une personne majeure pour éteindre les soupçons.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 13 avril 2016 qui pénalise les clients des prostitué(e)s majeur(e)s (jusqu'alors, seuls les clients des prostitué(e)s mineur(e)s l'étaient), le profil des clients était assez peu connu. La discrétion pour eux était de mise, pour des raisons faciles à imaginer, et leur apport dans les enquêtes judiciaires pouvait être modeste. Désormais pénalisés, ils doivent rendre des comptes et plusieurs parquets ont mis en oeuvre depuis 2017 comme alternatives aux poursuites des stages de sensibilisation à destination des acheteurs d'actes sexuels. Dans le ressort de la cour d'appel de Paris, le nombre de ces stages n'a cessé de croître (+115% entre 2018 et 2019 : environ 450 stages dans le ressort). Il est intéressant de noter l'évolution des clients constatée suite au stage par l'association partenaire : « *D'après les questionnaires d'évaluation remplis en fin de journée, si les stagiaires*

¹² « Mineur(e)s nigérian(e)s et originaires des balkans en situation de traite en France : regards pluridisciplinaires sur les processus d'asservissement et les échecs de protection », Bénédicte LAVAUD LEGENDRE, Olivier PEYROUX

¹³ « Non au système prostitutionnel », Geneviève DUCHE, éditions Persée, février 2016

pensaient que cette journée ne leur serait pas utile, tous ont indiqué avoir appris des choses nouvelles, que leur vision de la prostitution a été modifiée et que le contenu du stage réduisait le risque d'avoir à nouveau recours à l'achat d'actes sexuels. Dans l'encart destiné aux commentaires suite à la question : quels thèmes vous ont paru les plus marquants ?, l'un d'entre eux a indiqué, « le respect de la vie humaine ».

Le temps dira si cette « révélation » quant à la réalité prostitutionnelle par les clients est sincère ou non. Mais quoi qu'il en soit, ce constat démontre qu'il est possible de faire bouger les lignes et de faire partager un comportement respectueux de la loi et de la dignité humaine. De ce fait, les autorités ont un rôle majeur à jouer vis-à-vis des potentiels clients pour leur faire prendre conscience de la loi, qui prohibe le recours à la prostitution, et des conséquences de l'activité prostitutionnelle notamment sur les mineures. Des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées sont donc à promouvoir.

Le profil des proxénètes

Le profil n'est pas le même suivant que le délinquant organise (on parle alors du patron) ou assure la logistique et le contrôle (on parle alors de tuteur, d'assistant du patron).

Les patrons gèrent l'activité. Ce sont eux qui fixent le prix des passes, la répartition des gains, les prestations proposées aux clients et décident du recrutement comme de la cession des filles à un autre proxénète. Ce sont généralement des hommes, mais aussi des femmes, jeunes majeurs, connus pour des faits de délinquance de nature diverse (vols aggravés, violences, stupéfiants...), attirés par les gains qui peuvent aller jusqu'à 1500€ par jour. Dans l'étude déjà citée conduite par Cécile PLESSARD, Gaëlle ENCRENAZ et Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE sur dix dossiers définitivement jugés, 70% ont un emploi et 94% consomment de la drogue. Dans les cités, ce sont des hommes jeunes, entre 18 et 25 ans, déjà ancrés dans la délinquance.

Les personnes en charge des soutiens logistiques et du contrôle sont jeunes. Ce sont la plupart du temps (94%) des hommes, qui pour ¾ d'entre eux ont un emploi ou font des études et ont également des antécédents judiciaires, notamment liés à l'alcool et aux stupéfiants. Ce sont les « *petites mains* » qui recrutent, organisent la logistique et contrôlent les prostitué(e)s. Lorsqu'ils doivent s'expliquer sur leur rôle dans l'organisation, généralement ils banalisent : ils ne faisaient que donner un coup de main, rendre service, dépanner... L'étude a révélé un rôle particulier des femmes dans le processus de recrutement : cela permet de créer une relation de confiance avec la future recrue. « *Les patrons ont besoin de l'implication des femmes pour convaincre celles qui sont recrutées* ».

Les services d'enquête relèvent que de plus en plus de jeunes délinquants investissent la prostitution. Cela ne leur demande pratiquement aucune mise de fonds au départ et l'activité s'avère très vite lucrative, avec des gains journaliers de 300€ à 1500€, et des possibilités assez faciles de blanchiment. Rompus aux techniques d'enquête pour les avoir expérimentées à maintes reprises, ils évaluent que les risques sont moindres dans l'exploitation sexuelle que dans le trafic de stupéfiants.

Dans l'enquête conduite par l'Amicale du Nid en 2012, dans un peu moins d'une situation sur deux (45%), les proxénètes avaient été identifiés et dans 77% des cas, ils appartenaient au cercle familial ou amical des victimes.

Dans l'étude de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis en 2019-2020, il apparaît qu'un certain nombre de proxénètes sont mineurs, souvent avec des antécédents judiciaires. 2/3 d'entre eux ont subi des violences dans leur enfance et/ou leur adolescence et n'ont, pour la plupart, bénéficié d'aucun suivi spécifique de quelque nature qu'il soit. Comme pour les victimes (voir supra), la non-révélation des faits et leur non-traitement par les autorités n'est pas sans conséquence sur la personnalité du mineur et sur sa perception du monde. Les services d'enquête observent toutefois que ces profils sont résiduels et souvent limités au rôle de rabatteur. Par ailleurs, 61 auteurs de proxénétisme mineurs ont été répertoriés dont 58 mis en cause pour "proxénétisme de cité".

L'organisation de la prostitution

La prostitution sur la voie publique n'a pas disparu même si, sous l'effet cumulé du développement des mises en relation sur les réseaux sociaux et sur les sites d'annonces ainsi que des périodes de confinement liées à la pandémie de la COVID 19 en 2020 et 2021, elle est en constant recul. Elle est devenue minoritaire dans les années 2014-2015 et actuellement, elle représente un peu moins d'1/3 de l'activité prostitutionnelle. Les mineurs sont alors approchés dans la rue, aux abords des gares ou des établissements scolaires ou de la protection de l'enfance. Cependant aujourd'hui, beaucoup de contacts se font via les sites d'annonces ou les réseaux sociaux. Dans leur étude déjà citée, Cécile PLESSARD, Gaëlle ENCRENAZ et Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE analysent que « *le recours aux nouvelles technologies semble avoir un poids important en tant qu'instrument favorisant la dématérialisation de l'activité criminelle tout d'abord (recrutement de celles qui se prostitueront, racolage des clients et mise en place logistique -réservation d'hôtels, recours à des auto-entrepreneurs pour le transport et le ravitaillement...) mais également en tant qu'outil d'identification, de mise en scène de soi et de diffusion de valeurs et de normes* ».

Arthur MELON, secrétaire général de l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), complète ce constat en remarquant que le numérique permet également aux mineurs « *de s'initier à des comportements préprostitutionnels, n'impliquant pas des contacts physiques avec les clients (...). Il arrive ensuite que des photos intimes détenues par les prédateurs sexuels servent de moyen de chantage pour contraindre les victimes à prodiguer leurs faveurs* ». Il est clair, dans un tel contexte, que la diffusion large de la pornographie par internet a également un impact sur la prostitution des mineurs. Le numérique présente donc bien des avantages, ce qui n'a pas échappé aux proxénètes...

Dans les cités, les proxénètes recrutent leurs victimes entre 14 et 25 ans dans leur quartier et sur les réseaux sociaux, notamment par le recours aux sites d'annonces spécialisées. La Fondation Scelles remarque qu'ils « *agissent souvent en petits groupes assez structurés : l'un gère les relations avec le client, un autre loue la chambre, le troisième fait le guet ou le chauffeur* ».

Les services d'enquête ont relevé que dans beaucoup d'annonces, les victimes se présentent comme majeures. Il arrive d'ailleurs que les proxénètes livrent aux prostituées mineures des identités réelles de jeunes filles majeures, à communiquer aux services d'enquête en cas d'interpellation sur les lieux de prostitution.

Généralement, les proxénètes proposent aux filles leur soutien pour l'activité d'escort girl en louant à leur nom ou sous une fausse identité les chambres ou les appartements dans lesquels seront reçus les clients. Les locations de type AirBnB sont de plus en plus privilégiées par rapport aux réservations d'hôtel classiques, plus facilement traçables. Néanmoins, selon l'Amicale du Nid, les lieux de prostitution restent très majoritairement des chambres d'hôtel (66%), des appartements loués (26%) et très résiduellement, le domicile des clients (5%). Sur ce dernier point cependant, les services d'enquête ont noté une évolution à la faveur des confinements décidés pour lutter contre l'épidémie de la COVID 19 (2020-2021). De plus en plus de proxénètes ont assuré le transport véhiculé des mineur(e)s prostitué(e)s au domicile de leur client.

Dans leur étude déjà citée, Cécile PLESSARD, Gaëlle ENCRENAZ et Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE ont observé par ailleurs que pour des raisons évidentes de discrétion, les hôtels sélectionnés par les proxénètes sont dans les ¾ des cas des établissements appartenant à une chaîne, généralement dans des zones industrielles en périphérie des villes, sans présence humaine à la réception 24 heures sur 24. Les phases de prostitution durent en moyenne 4 jours en continu et peuvent s'étaler de 2 à 14 jours.

Les proxénètes assurent également la protection physique des prostitué(e)s en se cachant dans la chambre ou en occupant une chambre à côté. Ils gèrent leurs téléphones portables de travail, prennent les rendez-vous et parfois confisquent leurs portables ainsi que leurs pièces d'identité.

La plupart des structures observées sont faiblement organisées. La mise en oeuvre de l'activité repose sur une approche plutôt entrepreneuriale, en freelance : un produit, un service et une logistique. Les victimes (entre 2 et 4 par structure) sont donc exploitées par des individus isolés ou par des petites équipes éphémères et très mobiles. L'adhésion peut être dans un premier temps volontaire, basée sur la séduction, souvent après avoir accepté de se livrer à un test sexuel. Mais assez vite, comme il l'a été détaillé supra, surviennent les menaces, les violences, les séquestrations, la dépendance par l'alcool ou par les stupéfiants pour maintenir les filles sous emprise. Une loi du silence est ainsi instaurée... D'ailleurs, la stratégie des proxénètes est d'isoler le mineur (par rapport à sa famille, ses amis, l'école...) pour accroître son emprise par une dépendance affective, l'instauration d'un climat de peur et l'inversion de la culpabilité pour qu'elle pèse sur la victime. La conséquence de tout cela, ainsi qu'a pu le relever le groupe de travail, c'est la solidarité qui peut exister entre les mineures prostituées et qui est sans doute perçue comme le seul moyen de résister acceptable pour les proxénètes.

La Procureure de la République d'Évry¹⁴ note une *« professionnalisation des réseaux de proxénétisme de mineurs dans l'Essonne ces dernières années : les proxénètes adoptent progressivement les mêmes techniques et précautions que celles déployées jusqu'alors pour le trafic de stupéfiants : utilisation de l'application on/off, changement de puces téléphoniques, lignes ouvertes sous des identités fictives, réservation des chambres sous de fausses identités, paiement des chambres en numéraire... (...) Les réseaux sont de plus en plus structurés et hiérarchisés, avec un proxénète « pivot », qui peut être amené à déléguer ses activités (logistique, gestion des annonces, réservation des lieux de prostitution, transport des prostituées, achat des préservatifs, de nourriture et de produit stupéfiant, surveillance des prostituées dans les chambres pendant les prestations, récupération des gains...) à des proxénètes intermédiaires, exerçant dans des secteurs géographiques précis (...). De même, le nombre de victimes exploitées par un même proxénète a sensiblement augmenté, celles-ci pouvant être une dizaine et étant de plus en plus mobiles sur l'ensemble du territoire d'Ile de France, voire du territoire national ».*

Souvent, les victimes sont incitées à se transformer en recruteuses de leurs amies et fréquentations, souvent prostituées elles-mêmes d'après les observations des services d'enquête et également des responsables de foyers de l'enfance.

Enfin, l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE) a identifié également une prostitution occasionnelle, plus difficile encore à déceler. Elle concerne des jeunes, filles ou garçons, qui effectuent

¹⁴ Etat des lieux du proxénétisme de mineurs dans l'Essonne (septembre 2019-septembre 2020)

occasionnellement des prestations sexuelles tarifées en échange d'une contrepartie en nature (logement, repas, drogue...).

Cette prostitution, en marge des réseaux et des micro-organisations, existe, surtout en période de crise économique, mais est difficilement mesurable. Le film « *Entractes en mode mineur* »¹⁵, et qui donne la parole à une demi-douzaine de jeunes prostitués (5 femmes, un homme) mineurs ou jeunes majeurs ayant commencé la prostitution pendant leur minorité a montré toute l'importance de cette dimension « *de subsistance* », s'agissant de jeunes sans ressources, sans perspectives d'avenir, dont les familles ne sont pas en capacité de répondre à leurs besoins.

Le cadre juridique existant

Ce cadre juridique est très complet, impacté par la loi du 13 avril 2016 et plus récemment, par celles du 30 juillet 2020 et du 21 avril 2021.

Au-delà des dispositions du code pénal qui incrimine et prévoit la répression des infractions, il y a aussi des règles de procédure pénale qui donnent des outils procéduraux de nature à faciliter la conduite des enquêtes.

Les codes de l'éducation, de la santé publique ainsi que de l'action sociale et des familles contiennent également des dispositions qui complètent l'ensemble.

2. La question de la gouvernance de la politique publique contre la prostitution des mineurs

Actuellement, la lutte contre la prostitution des mineurs est prise en compte dans plusieurs politiques publiques : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre la traite des êtres humains ou encore protection de l'enfance, égalité femmes - hommes pour ne citer que les principales. Elle ne fait pas l'objet d'une politique définie et coordonnée à l'échelle nationale et fait encore trop peu l'objet d'une coordination sur le plan local. Les acteurs sur le terrain le déplorent. L'absence de pilotage national des actions menées dans ce domaine ne favorise pas une meilleure connaissance du phénomène et de la loi. Par ailleurs, les absences ou les difficultés de coordination qui en résultent freinent la prévention, le repérage et l'accompagnement des mineurs.

¹⁵ Réalisé par l'association Itinéraires-Entr'actes

La même question se pose d'ailleurs sur le plan territorial. Localement, des initiatives peuvent être prises mais elles ne s'inscrivent pas dans un schéma coordonné et ne s'appuient pas, ou pas suffisamment, sur une collaboration de l'ensemble des acteurs concernés. En conséquence, tout est plus laborieux, dépendant des engagements individuels de tel ou tel, des moyens dégagés localement, en fonction des circonstances.

La question de la gouvernance de cette politique publique au niveau territorial comme au niveau national constitue donc un enjeu central.

Le groupe de travail a très rapidement perçu les insuffisances du dispositif actuel de coordination des acteurs au niveau territorial. La lutte contre la prostitution des mineurs mobilise différentes structures dans les territoires, mais pas une en particulier, car le sujet est transversal.

En pratique, elles prennent en charge les mineurs en situation prostitutionnelle mais sans être spécifiquement dédiées à ces situations. Elles interviennent généralement dans un champ plus large (protection de l'enfance) ou plus spécifique (santé, éducation, sport...). En outre, l'accompagnement de ces mineurs pose des difficultés aux structures classiques qui souvent manquent de souplesse, de réactivité et de moyens pour s'adapter aux situations qui, on l'a vu, évoluent très vite.

Dans son rapport sur la protection de l'enfance de novembre 2020 intitulé « *Une politique inadaptée au temps de l'enfant* », la cour des comptes dressait un bilan sans complaisance des défaillances de l'action territoriale de protection de l'enfance. Ainsi, pour ses auteurs, l'informalité de la coordination entre les services du département et les services judiciaires nuit à la prise en charge de l'enfant et plus globalement, l'absence de coordination entre les services déconcentrés de l'Etat ne permet pas de mettre en oeuvre la nécessaire complémentarité entre les services de santé et ceux d'éducation. Etaient également évoquées l'insuffisante réactivité des acteurs locaux pour garantir à l'enfant la meilleure prise en charge et l'absence de référentiels communs sur le financement, l'encadrement et la définition des prises en charge. En conséquence, cela freinerait l'adaptation constante et nécessaire du dispositif de protection de l'enfance. Constatant l'hétérogénéité des choix d'organisation des départements, la cour des comptes a considéré qu'ils étaient insuffisamment fondés sur les besoins des enfants. L'efficacité des opérateurs de prise en charge perdrait en efficacité et en adaptabilité de ce fait et le contrôle opéré par le département sur les opérateurs de protection de l'enfance est considéré comme insuffisant.

Les inspections générales en charge de l'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées avaient également souligné la nécessité de développer des partenariats locaux pour harmoniser et faciliter la prise en

charge des mineurs et des majeurs en danger de prostitution. La coordination locale des acteurs apparaît comme un préalable indispensable à la mise en place d'actions pertinentes pour mieux informer, prévenir le phénomène et accompagner les adolescents concernés par des prises en charge réactives et adaptées aux situations. L'échange d'informations entre professionnels dans un cadre plus institutionnel permet d'élaborer des stratégies globales pour le territoire mais également dans des dossiers individuels dans le cadre du secret partagé.

Si la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs nécessite une coordination opérationnelle au niveau territorial, elle requiert également un pilotage national renforcé afin :

- de définir et mettre en œuvre de grands axes d'action sous l'autorité des ministères concernés ;
- d'assurer un suivi et une coordination des dispositifs locaux et nationaux de lutte contre la prostitution des mineurs ;
- de constituer un pôle de ressources pouvant être sollicité pour venir en appui aux équipes qui accompagnent des jeunes victimes de prostitution, aux formateurs et aux décideurs publics ;
- de coordonner les échanges de pratiques entre territoires et d'animer des coopérations interdépartementales permettant par exemple la mise en œuvre de séjours de rupture pour certaines jeunes victimes ;
- de soutenir les actions destinées à mieux connaître le phénomène de la prostitution des mineurs, de se doter d'outils permettant de le mesurer et d'évaluer la pertinence des actions mises en place pour la combattre (études dans les territoires ultramarins et sur la connaissance du phénomène en France et en Europe, liens avec la Mission Mineurs Non Accompagnés... voir supra).

Dans son rapport sur la protection de l'enfance déjà mentionné, la cour des comptes dresse également le constat de l'insuffisance du pilotage national pour ce qui concerne la protection de l'enfance.

Cela a pour effet de faire que les ambitions législatives « *tarderaient à se concrétiser* » :

- retard des prises de décision par une accumulation des délais de traitement des informations préoccupantes et d'exécution des décisions de justice ;
- retard dans la mise en œuvre des « *projets pour l'enfant* » issu des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 avec une application inégale sur le territoire et en conséquence, une succession de ruptures dans les prises en charge ;
- difficultés pour l'Etat d'assurer une égalité de traitement des enfants en danger sur le territoire du fait des différences de pratiques et de réalités dans les départements.

Ces constats de la cour des comptes sur la thématique large de la protection de l'enfance trouvent évidemment un écho pour la question de la prostitution des mineurs, la loi du 4 mars 2002 ayant clairement affirmé que ces derniers relevaient de la protection de l'assistance éducative.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer que les inspections générales, dans leur rapport sur l'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, ont également pointé le manque de pilotage national de la politique de lutte contre la prostitution dont la mise en œuvre dépend de plusieurs ministères.

Ils ont indiqué qu'il en résultait une faible application de certaines mesures (information des élèves sur la marchandisation des corps par exemple) et une hétérogénéité des pratiques sur le territoire (ainsi, en matière d'admission dans les parcours de sortie de la prostitution).

Il faut donc mettre en place un dispositif de gouvernance national, d'autant que plusieurs structures (direction générale de la cohésion sociale -DGCS-, direction de la protection judiciaire de la jeunesse -DPJJ-, Mission Interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains -MIPROF-, conseil national pour la protection de l'enfance -CNPE-, groupement d'intérêt public enfance en danger -GIPED- en charge de l'observatoire national de la protection de l'enfance -ONPE-, haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge -HCFEA, etc.) ont chacune des missions dans des champs voisins en matière de prostitution des mineurs.

3. La question de la prévention de la prostitution en informant les enfants/adolescents et les parents

La prostitution, qui est une forme de violence, a des conséquences très importantes sur la santé globale des personnes qui en sont victimes.

Lorsqu'il s'agit d'adolescents, les acteurs de l'accompagnement constatent bien souvent que l'exploitation sexuelle s'inscrit dans un continuum de violences diverses mêlant violences intrafamiliales précoces et violences sexuelles. Le fait d'avoir été directement ou indirectement confronté à de la violence ou de la maltraitance, quelle qu'en soit la forme et le lieu de commission de ces faits, peut constituer, on l'a vu, un facteur de vulnérabilité face au phénomène prostitutionnel.

Au-delà du parcours des victimes elles-mêmes, il ressort des réflexions menées collectivement par le groupe de travail qu'il existe un enjeu global de compréhension du phénomène prostitutionnel, non seulement par les jeunes, mais par l'ensemble de leur entourage social et familial et par la communauté éducative dans son ensemble.

Pouvoir nommer ce qu'est la prostitution et ce qu'elle n'est pas constitue un vrai enjeu pour la prévention primaire de l'exploitation sexuelle.

Les adolescent(e)s peuvent en effet avoir une vision idéalisée de ce type d'activité, ou bien la considérer comme une prise de risque mineure parmi d'autres, sans avoir conscience des violences auxquelles ils s'exposent. Cette absence de sentiment de danger ou le déni face à ce qu'est la prostitution complique par la suite l'accompagnement de la victime. Il est donc essentiel d'informer aussi bien les jeunes et leur entourage sur l'existence de ce risque mais aussi sur la manière dont les proxénètes abordent et recrutent.

Définir ce qu'est la prostitution, expliquer aux adultes et aux enfants en quoi elle constitue une violence commise envers la personne prostituée et non, comme encore trop de personnes continuent de le penser, une forme de comportement sexuel « *déviant* », est un préalable indispensable pour mieux protéger les enfants et les jeunes. De même, l'information des parents et de la communauté éducative est nécessaire pour comprendre les mécanismes d'emprise qui sont à l'œuvre et les conséquences traumatiques des violences subies pour pouvoir expliquer le comportement parfois déroutant des victimes.

Comme pour toute forme de violence ou de conduite à risque, l'exploitation sexuelle s'enracine dans un mal-être qui peut avoir des origines diverses : manque d'estime de soi, carences éducatives ou affectives, violences physiques, sexuelles ou psychologiques... Ainsi, tout ce qui permet de prévenir ces troubles contribue, à long terme, à prévenir la prostitution des mineurs.

Le rapport au corps et à la sexualité des adolescents dans le contexte culturel actuel

En matière de sexualité, les nouvelles icônes de la « *pop culture* » telles que Zahia DEHAR ou les émissions de télé-réalité dans lesquelles les jeunes femmes ne sont valorisées que pour leur apparence physique font office de référence pour bon nombre d'adolescentes et d'adolescents.

Alors que de nombreuses « *stars* » exposent leur vie privée sur les réseaux sociaux, tout comme de nombreux adultes de leur entourage, les adolescent(e)s qui procèdent de même et mettent en avant leur intimité dans une relation de séduction peuvent se retrouver en difficulté pour identifier les limites à poser.

L'étalage de l'intime, l'envoi de « *nudes* » peuvent rapidement devenir la norme de leurs relations amoureuses. Dans ce contexte, parler avec les jeunes des relations amoureuses, de la nécessité du respect de l'autre et du partage de leur intimité est plus que jamais nécessaire.

A défaut d'espace pour parler de sexualité, de nombreux jeunes ne trouvent pas de réponses à leurs questionnements. La pornographie, notamment dans ses versions les plus violentes, peut alors servir de référence à des adolescents pour qui les comportements sexuels qui réduisent le corps à un objet permettant de satisfaire toutes ses pulsions deviennent acceptables.

Les acteurs de terrain au contact des mineur(e)s prostitué(e)s constatent qu'ils développent par ailleurs un rapport très particulier à l'argent : ils survalorisent bien souvent l'accès aux biens de consommation, en particulier s'ils sont coûteux. Si la prostitution peut apparaître comme une solution à des jeunes en grande précarité (ceux qui sont en errance par exemple), le fait de pouvoir accéder rapidement à des sommes d'argent importantes contribue aussi à inciter certains jeunes à recourir à la prostitution.

Il est donc nécessaire d'élaborer et de porter un contre discours par des messages pertinents, en utilisant les codes de communication des jeunes et des adolescents.

Des facteurs de vulnérabilités retrouvés chez de nombreux jeunes victimes de prostitution

L'étude du centre de victimologie pour mineurs qui a vocation à étudier le parcours de mineurs victimes de prostitution (voir supra) n'a pas encore rendu ses conclusions.

Néanmoins, les témoignages d'anciennes victimes, les retours d'expériences des acteurs de terrain (professionnels de protection de l'enfance, policiers, gendarmes, magistrats ou associations accompagnant les personnes prostituées) et les données disponibles sur les personnes prostituées semblent indiquer que certains événements dans le parcours de vie de l'enfant, telles que des violences sexuelles, des violences physiques ou des négligences peuvent conduire plus facilement l'enfant vers la prostitution (voir supra).

Ainsi, la question du repérage précoce de ces violences et de l'accompagnement en santé mentale des mineurs victimes de violences apparaît comme un point important pour prévenir l'exploitation sexuelle des mineurs.

De même, il conviendrait, dans une logique de prévention, que les mineurs repérés comme victimes de violences bénéficient également d'actions spécifiques pour le développement de leurs compétences psycho-sociales et d'actions renforcées d'éducation à la sexualité.

Les établissements et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou ceux de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont particulièrement exposés à ces problématiques. Les professionnels de ces établissements et services notent l'existence d'un risque supplémentaire pour les jeunes accueillis dans leurs structures et ce, pour plusieurs raisons :

- les expériences de violences vécues par ces enfants les rendent plus susceptibles d'adopter des conduites à risques, notamment prostitutionnelles ;
- certains proxénètes ciblent plus particulièrement les jeunes accueillis au sein de ces établissements et services pour les inciter à entrer dans leur réseau ;
- lorsqu'un ou une mineur(e) accueilli(e) au sein d'un établissement est victime de prostitution, il existe un risque que d'autres jeunes entrent également dans le système prostitutionnel, soit parce que la victime deviendra proxénète et cherchera activement à recruter ses pairs, soit parce que des ami(e)s de la première victime souhaiteront l'imiter (attirés par l'argent, envie de tester des limites et de se mettre en danger...).

Un travail doit évidemment être fait par les établissements de l'ASE et de la PJJ pour mieux repérer et accompagner les situations de prostitution. Il est aussi nécessaire d'aborder la question de la sexualité dans le travail éducatif avec les jeunes accueillis et de les sensibiliser au risque prostitutionnel.

Les jeunes en errance, que les services de prévention spécialisée repèrent et accompagnent, sont également un public à risque prostitutionnel élevé pour plusieurs raisons : soit parce que la précarité dans laquelle ils vivent les oblige à trouver des solutions leur permettant de gagner de l'argent rapidement soit parce que fuyant pour se prostituer, ils s'inscrivent par la suite dans des parcours d'errance.

Toutes les actions permettant d'aller vers ces publics et de les accompagner (équipes éducatives déployées dans l'espace public, accueils de jour destinés à ces publics) sont essentielles pour prévenir l'exploitation sexuelle en général et celle des mineurs en particulier.

Concernant le risque prostitutionnel, qui constitue un risque parmi d'autres pour ces jeunes en difficulté, les actions de prévention des risques en santé sexuelle peuvent constituer un point d'appui important dans la démarche éducative.

Prévenir la prostitution en agissant auprès des parents

Les facteurs de risque relatifs au milieu social ou familial dans lequel les adolescent(e)s victimes de prostitution évoluent ou ont évolué ne sont pas clairement identifiés. Le constat est d'autant plus difficile à poser que les services de police et les parquets notent qu'un certain nombre de victimes sont issues de milieux sociaux ordinaires voire favorisés avec des parents impliqués dans leur rôle éducatif. Néanmoins, les acteurs de terrain ont repéré des similitudes et récurrences dans les parcours des jeunes concernés et de leurs familles. La surreprésentation des jeunes bénéficiant déjà d'une mesure

de protection de l'enfance au moment où ils tombent dans la prostitution suggère un lien entre négligences ou violences vécues dans l'enfance et conduites prostitutionnelles précoces.

La qualité du lien parent-enfant est donc fondamentale pour prévenir les conduites à risque à l'adolescence. La question du positionnement des parents par rapport aux usages des outils numériques a aussi été identifiée comme un enjeu important de prévention.

Les acteurs mobilisés sur la lutte contre la prostitution des mineurs s'accordent sur le fait que beaucoup de parents ont besoin d'être accompagnés tant pour prévenir les conduites à risque chez leur enfant que pour repérer ses conduites prostitutionnelles. Les parents d'enfants présentant des vulnérabilités doivent bénéficier d'une attention renforcée et si, le mineur se prostitue, d'un accompagnement.

4. La question du repérage des situations d'exploitation sexuelle impliquant les mineurs par les professionnels de l'éducation nationale, les professionnels de santé et ceux de l'ASE et de la PJJ

Plusieurs signaux d'alerte peuvent être identifiés, en prenant appui sur les travaux de l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), pour repérer une situation prostitutionnelle chez un mineur : la fugue, en particulier lorsqu'elle est courte, un changement vestimentaire et de train de vie (recours à des vêtements de rechange, achat de vêtements ou de produits de luxe...), une déscolarisation, la possession de plusieurs téléphones, le changement de comportement, la présence de signes de violences physiques, une grossesse précoce ou une tentative de suicide... Pour les mineurs protégés, des signaux supplémentaires peuvent être identifiés tels que le non-recours au pécule du foyer et la présence de véhicule à proximité de l'établissement.

Aussi, la question du repérage précoce est essentielle afin de détecter les signes précurseurs à une situation de prostitution, d'autant plus auprès des professionnels de l'Education nationale, de la santé, et de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le repérage au sein de l'Education Nationale

Tous les enfants devant être scolarisés jusqu'à l'âge de 16 ans et la majorité d'entre eux poursuivant leur parcours scolaire jusqu'à 18 ans, les établissements scolaires constituent à la fois un lieu de

prévention incontournable et un lieu de repérage privilégié des situations de prostitution impliquant des mineurs.

Les équipes éducatives ne disposent pas toujours de toutes les informations leur permettant d'apprécier les difficultés rencontrées par les adolescents. Certains comportements au sein des établissements scolaires ou les échos de comportements à l'extérieur qui peuvent constituer des signes permettant de repérer un(e) adolescent(e) en situation de prostitution sont difficiles à détecter. Les professionnels auditionnés dans le cadre des travaux du groupe de travail rappellent que le repérage de l'exploitation sexuelle d'un mineur est complexe, notamment parce que les signes d'alerte peuvent évoquer des difficultés psychologiques sans qu'il soit possible de déterminer facilement si elles s'inscrivent dans le cadre de violences sexuelles.

Aussi, lorsqu'un membre de la communauté éducative suspecte une situation de prostitution, il rencontre souvent des difficultés à aborder la question avec le/la jeune concerné par crainte d'imputer à l'adolescent(e) des actes qu'il/elle n'a pas commis et que le lien de confiance soit rompu, par peur que le/la jeune ne se sente stigmatisé(e) si les mots de la prostitution sont posés sur sa situation, ou encore par peur de ne pas savoir utiliser les bons mots. Ces différentes craintes sont autant de freins à l'évaluation de la situation des élèves par rapport à la problématique prostitutionnelle.

Les représentants de l'Education nationale au groupe de travail ont témoigné que le phénomène prostitutionnel reste mal connu et que cela doit être amélioré afin de gagner en efficacité dans le repérage pour les personnels en établissement.

Or, ces derniers sont peu formés pour repérer les situations d'exploitation sexuelle impliquant des mineurs, en parler avec les élèves et les orienter vers des acteurs susceptibles de proposer un accompagnement adapté. La sensibilisation sur les conduites à risques menée par l'Education nationale, malgré les efforts déployés, n'est pas forcément réalisée dans tous les établissements ni ciblée directement sur la prostitution. Il en ressort que les capacités de repérage de l'institution sont de ce fait amoindries. Il convient donc de renforcer substantiellement, la formation des personnels de l'éducation nationale.

Le repérage par les professionnels de soin

La prostitution touche des mineurs pour la plupart extrêmement vulnérables avec un parcours de violences subies et de danger qui parfois passe inaperçu. Il existe ainsi des difficultés de repérage des situations de violences sur mineurs et en particulier des situations de prostitution. Le soin, qui permet d'aborder les problématiques de santé sexuelle, est unanimement perçu comme un vecteur positif notamment chez les jeunes générations. Ainsi, le repérage est primordial au moment d'une prise en

charge médicale car il peut constituer l'étape préliminaire d'une adaptation de la réponse aux besoins du mineur victime.

La pédiatrie médico-légale a développé des compétences sur la maltraitance et les violences intrafamiliales. Si les violences sexuelles sont identifiées en tant que violence, la prostitution des mineurs reste une violence insuffisamment appréhendée par ces professionnels. Toutefois, les professionnels de santé ont un réel rôle à jouer en matière de repérage et de parcours de soins, pour autant qu'ils soient formés sur les enjeux et contours de cette violence plus spécifique.

Lors des soins sur une problématique de maladie somatique ou de violences intrafamiliales, les professionnels de santé prennent appui sur des listes de signaux devant les alerter. Il devrait en être de même pour le repérage des situations prostitutionnelles, sur la base de « *feux rouges* » devant l'alerter sur la situation de danger du mineur et mettre le professionnel de santé en capacité d'initier un parcours de soins adapté voire un processus de signalement en vue de la protection du mineur victime.

Ces signaux ont vocation à être précisés et complétés sur le modèle de ce qui a été fait pour les violences intrafamiliales. Cela suppose d'être en capacité de dépister derrière ces signes un certain langage codé des adolescents à l'instar des tentatives de suicide. Le recours aux soins s'effectue principalement pour des infections sexuellement transmissibles, des infections gynécologiques ou une grossesse précoce. La consommation de toxiques ou les conduites à risques, les conséquences du stress post traumatique, la dépression ou l'addiction constituent d'autres portes d'entrée auprès des professionnels de santé. A ces occasions, le repérage est primordial car il constitue l'étape préliminaire d'une prise en charge adaptée aux besoins du mineur victime.

Dans ce contexte, le professionnel de santé doit être un facilitateur. Il doit inscrire son action dans la définition d'un parcours de soins associant toutes les disciplines sur les champs somatiques, psycho traumatiques et psychoaffectifs.

En toute hypothèse, le dispositif de soins doit s'adapter aux besoins des adolescents.

Ainsi, il apparaît indispensable que l'ensemble des professionnels de santé concernés (médecins, pédiatres, pédopsychiatres, psychiatres, psychologues, médecins légistes, gynécologues, urgentistes, associations de médiateurs en santé, professionnels des maisons des adolescents -MDA- ...) soient formés pour être en mesure de décrypter les signaux d'alerte à l'occasion d'une prise en charge d'un jeune. Par ailleurs, la santé ne constitue pas une préoccupation particulière chez les jeunes sauf lorsque la douleur les oblige à se rendre dans un centre de prise en charge.

Amener le soin au plus près des jeunes en intégrant au sein des équipes des professionnels de santé permet un premier contact et une première évaluation des besoins en santé qui pourra déboucher sur une orientation vers une prise en charge.

Divers profils de professionnels peuvent être mobilisés au regard des problématiques de santé rencontrés par les jeunes résultant notamment de conduites addictives (tabac, alcool, cannabis, protoxyde d'azote, cocaïne...) et des violences subies : une infirmière, un addictologue, un gynécologue par exemple.

Il est relevé que la notion de prostitution est peu rapportée dans les dossiers médicaux, pour différentes raisons comme la non-déclaration, un interrogatoire incomplet ou une volonté de ne pas stigmatiser les patients.

Un lien étroit entre les associations accompagnant les victimes et les soignants doit être maintenu et développé afin que ces dernières puissent être identifiées comme telles. Cela permettra de les orienter dans le parcours de soins le plus adapté.

Enfin, La santé sexuelle repose sur une organisation complexe d'institutions et d'acteurs en charge du repérage et du dépistage. Au niveau national, la santé sexuelle mobilise des directions ministérielles, des organismes publics, des acteurs de soins et du monde associatif ainsi que des sociétés savantes comme la fédération française de sexologie. Au niveau local, elle se décline au travers les agences régionales de santé (ARS) et une diversité d'acteurs de terrain : l'Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS), le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), le planning familial, le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (Corevih), les permanences d'accès aux soins de santé (PASS)... La plupart de ces structures sont identifiées comme pouvant agir sur les violences sexuelles. Certains de ces dispositifs (CeGIDD, CPEF, EVARS plus particulièrement) ont des missions par ailleurs similaires d'information, de prévention et d'orientation en santé sexuelle, ainsi que de dépistage gratuit du VIH, d'IST dans le respect de l'anonymat.

Ceci rend difficile l'identification des structures vers lesquelles orienter les jeunes dans un contexte où il n'y a pas de réelle coordination des acteurs.

Face à cette diversité, l'identification de centres de santé regroupant des structures pouvant être complémentaires ou avoir une activité similaire apparaît utile comme première information à rendre accessible aux jeunes. La coordination de ces acteurs, à défaut d'une simplification de cet

enchevêtrement administratif, contribuerait également à une meilleure identification des ressources sur le territoire et aiderait à la constitution d'un réseau permettant d'éclaircir le parcours du patient.

Le repérage au sein des établissements de l'ASE et de la PJJ

Malgré l'absence de données scientifiques fiables, les acteurs de terrain s'accordent sur le fait que la prostitution s'inscrit souvent dans un parcours difficile (environnement familial défaillant, carences affectives, problèmes familiaux, fugues...) associé à certains facteurs aggravants pour les jeunes victimes de prostitution (violences physiques ou sexuelles subies pendant l'enfance, grande précarité, troubles psychiques, dépendance aux drogues...). Si les risques prostitutionnels peuvent toucher des profils de mineurs très divers, une attention particulière doit être portée à ceux faisant l'objet d'une mesure de protection.

La question du repérage précoce est essentielle pour tous les intervenants afin de détecter les signes précurseurs à une prostitution effective.

La Fédération d'associations CNAPE note que les foyers de protection de l'enfance sont demandeurs d'interventions afin renforcer le repérage précoce. Les éducateurs présents sur site n'étant pas nécessairement formés à ces questions, la sollicitation d'intervenants extérieurs s'avère selon la CNAPE fructueuse dans de nombreuses structures en permettant notamment de libérer la parole des jeunes. Les intervenants du groupe de travail ont évoqué également la nécessité d'actions de formation transdisciplinaires spécifiques à la prostitution des mineur(e)s menées auprès des professionnels de terrain de la protection de l'enfance, de la PJJ et de la santé afin d'améliorer la prévention et le repérage.

La prise en charge des jeunes engagés dans des conduites prostitutionnelles appelle un panel de réponses diversifiées et d'interventions pluridisciplinaires. La proximité avec les populations locales et la fine connaissance des spécificités propres à chaque territoire font des partenariats, notamment entre l'ASE, la PJJ et les autres acteurs de la protection de l'enfance, la clé pour concevoir des réponses souples et innovantes.

Comme le recommandaient les inspections générales dans leur rapport sur l'évaluation de la loi du 13 avril 2016[64] de décembre 2019, il est nécessaire de développer, dans les départements confrontés à une problématique prostitutionnelle importante, des protocoles partenariaux destinés à harmoniser et à faciliter la prise en charge des mineurs en danger de prostitution.

Le repérage par la prévention spécialisée

La prévention spécialisée a un rôle important à jouer dans le repérage de mineur(e)s en situation de prostitution, notamment dans l'accroche des jeunes en errance. Dans ce domaine, le cadre d'intervention des acteurs de la prévention spécialisée semble adapté aux réalités de terrain. Dans une démarche constante « *d'aller vers* » en dehors de tout mandat administratif ou judiciaire, les éducateurs de rue peuvent plus facilement repérer et accrocher les jeunes en situation de prostitution. Une présence de nuit, une fine connaissance du territoire et une approche centrée sur la construction d'un lien de confiance sont autant de facteurs qui favorisent l'entrée en contact et le maintien des relations avec les jeunes concernés.

Ils peuvent aussi opérer un suivi des réseaux sociaux ainsi que des maraudes numériques afin de prévenir et repérer.

Dans la Vienne, à Châtelleraut où le phénomène de prostitution a été identifié avec de jeunes filles partant plusieurs semaines à Paris, le lien avec elles est maintenu à l'aide des téléphones portables des professionnels et via Snapchat et Whatsapp.

5. La question du traitement judiciaire et de l'accompagnement éducatif

La question de la prostitution des mineurs est abordée sous deux angles : celui de l'enquête pénale, des premières investigations jusqu'à la phase de jugement et celui tout aussi important de la prise en charge des victimes mineures de prostitution.

Le traitement judiciaire

Les particularités du proxénétisme et de la traite des êtres humains (TEH) des mineurs, le recours à des techniques d'enquête de criminalité organisée et souvent, la difficile collaboration des victimes ou parfois leur double qualité d'auteur et de victime, nécessitent un savoir-faire particulier d'autant qu'il faut en plus articuler le volet pénal avec celui de l'assistance éducative.

Cela justifie donc que dans chaque parquet dont l'activité le justifie, il soit désigné un référent proxénétisme / TEH sur mineurs, doté des connaissances spécifiques sur le sujet.

A l'heure actuelle, la police ne dispose pas d'une vision d'ensemble du phénomène, et la gendarmerie ne peut opérer de centralisation des informations qu'a posteriori, une fois que les affaires sont terminées, par l'intermédiaire des télégrammes. Cette situation n'est pas satisfaisante et traduit une réalité dégradée dans la collecte et l'exploitation du renseignement.

Aussi, il serait opportun d'organiser une centralisation du renseignement au niveau départemental ou régional afin d'assurer une collecte efficace des informations et la circulation coordonnée des informations dans les territoires.

Au niveau du choix du service d'enquête, lors de leurs auditions devant le groupe de travail, les acteurs de la police nationale ont fait état de l'absence ou de l'obsolescence de protocoles de saisine des services d'enquêtes sur le proxénétisme et la TEH dont sont victimes les mineurs. Les contraintes que font peser sur eux le principe de territorialité et les règles qui s'y attachent sont également dénoncées car ne permettant pas la souplesse d'adaptation nécessaire à la réalité de la délinquance.

La mobilité des proxénètes et de leur réseau qui prostituent des victimes sur des territoires différents met à mal l'organisation des services et conduit à un éparpillement des unités saisies et qui travaillent en silo alors que la désignation d'un seul service d'enquête pour suivre l'intégralité de la procédure serait éminemment préférable.

La complexité des enquêtes nécessite une adaptation constante des services enquêteurs. Cette complexité tient d'abord au fait que les affaires de prostitution des mineurs sont très souvent révélées par un tiers, souvent le client, qui n'est en lien ni avec le réseau ni avec la victime. Elle tient aussi au fait que souvent, les enquêtes nécessitent un régime procédural dérogatoire, en raison de la mise en place de techniques complexes. A chaque fois, dès lors qu'on s'attaque à un réseau un peu organisé, il faut mettre en œuvre une stratégie selon la structuration du réseau et des investigations à l'international sont parfois nécessaires. Le temps et les délais des enquêtes préliminaires sont un enjeu important dans le cadre d'affaires de prostitution des mineurs.

Par ailleurs, la question de la minorité de la victime peut soulever des difficultés probatoires. Il convient donc de figer la minorité des victimes en procédure en prenant et en annexant des photos d'elles et/ou en rédigeant un procès-verbal de renseignements concernant l'apparence de minorité de la victime compte tenu de sa tenue vestimentaire, son apparence physique, son langage et son comportement de manière plus générale. Ce sont des informations minimales à donner mais pas toujours évidentes ni à recueillir ni à formaliser.

D'un autre côté, une autre prostitution des mineurs est en train de se développer, celle dite « 2.0 », sur internet et les réseaux sociaux, complexifiant encore les enquêtes. Certaines messageries instantanées telles que Whatsapp, Tik Tok ou Snapchat Messenger échappent largement aux possibilités de surveillance technique des services enquêteurs. En outre, il peut y avoir également des problèmes de conservation et de durée de conservation des preuves de l'infraction. Par exemple, Snapchat efface automatiquement les messages reçus. A cette difficulté s'ajoute celle liée à la réponse

ou à l'absence de réponse aux réquisitions de ces plateformes quand cela n'exige pas des demandes d'entraide internationale.

Enfin, certains opérateurs mobiles ne vérifient pas l'identité des clients et sont donc dans l'impossibilité de fournir l'état civil de ces derniers. La brigade de protection des mineurs de Paris (BPM) remarque que sur les sites internet hébergeant des annonces prostitutionnelles, la minorité des victimes n'est jamais affichée.

Lors des auditions devant le groupe de travail, les représentants des services d'enquête et les enquêteurs eux-mêmes ont tous pointé le manque de moyens alloués à la lutte contre la prostitution des mineurs.

Cela avait d'ailleurs été relevé en son temps (décembre 2019) dans le rapport des inspections générales sur l'évaluation de la loi du 13 avril 2016.

Il est donc indispensable de renforcer les moyens affectés aux services de police et de gendarmerie pour travailler sur ces enquêtes qui, souvent, demandent beaucoup d'investigations de nature différente mais toutes chronophages (auditions, écoutes, filatures, exploitation des réquisitions bancaires...).

La lutte contre le cyber proxénétisme exige aussi des moyens et il faut accroître le nombre des habilitations spéciales des officiers et agents de police judiciaire pour procéder à des enquêtes sous pseudonyme prévues par l'article 230-46 du code de procédure pénale.

Le groupe de travail observe que les victimes collaborent souvent difficilement, notamment lorsqu'elles ne sont pas en période de crise ou en demande d'aide pour quitter la prostitution.

Dans les enquêtes, la libération de la parole de la victime est pourtant un enjeu crucial. La présence d'associations d'aide aux victimes et d'intervenants sociaux au sein des unités d'investigations est particulièrement bénéfique.

Compte-tenu du sujet abordé, de sa complexité, et des réticences à coopérer, il apparaît nécessaire de préparer la victime par un entretien préalable de préparation à l'audition avec un psychologue, un avocat, un administrateur ad hoc ou un travailleur spécialisé dans la prise en charge des personnes en situation de prostitution.

C'est notamment une pratique qui existe pour des victimes de traite des êtres humains comme les nigérianes. L'objectif n'est évidemment pas de préparer des réponses sur le fond mais de mettre en confiance les victimes avant l'audition par des enquêteurs pour qu'elles comprennent le sens de cette dernière, le contexte dans lequel elle s'inscrit et les possibilités de prise en charge ou d'accompagnement qui peuvent en découler.

Le groupe de travail sensibilise aussi sur les modalités de poursuite de ces actes et leurs qualifications juridiques tout en rappelant l'importance essentielle du suivi rapproché de la victime pendant toute la procédure à travers la désignation d'un administrateur ad hoc et la présence indispensable d'un avocat auprès du mineur victime de proxénétisme.

La question de la prise en charge des victimes

Il est primordial de proposer une prise en charge spécialisée, par des professionnels formés aux problématiques spécifiques des mineurs victimes de prostitution (et de TEH).

La prise en compte du besoin doit structurer l'élaboration de tout projet d'accompagnement d'un mineur victime de prostitution : état de santé physique et psychique, scolarisation et formation, insertion sociale et professionnelle, nécessité d'un éloignement du collectif ou d'un séjour de rupture, aspects sécuritaires (notamment lorsque le mineur est embrigadé dans un réseau organisé). Le soutien des parents, lorsqu'ils sont présents, est tout aussi important au regard du risque d'incompréhension et de dégradation des liens familiaux lié aux conduites prostitutionnelles.

Aussi, il est fondamental de ne pas s'attendre à rencontrer une « *victime idéale* ». En effet, si certaines victimes sont demandeuses de protection et de sortie d'exploitation pérenne, d'autres n'expriment pas de tels désirs. Comme cela a été signalé plusieurs fois (voir supra), les mineur(e)s ne se considèrent que rarement comme victimes mais doivent toutefois être protégé(e)s et accompagné(e)s par des professionnels formés.

Enfin, la réduction des risques liés à la prostitution est une démarche essentielle à mener en complément des mesures de protection. La consommation excessive d'alcool ou de drogues, ou encore la méconnaissance des méthodes de contraception et d'avortement sont des réalités pour les jeunes impliqués dans des comportements sexuels à risque.

Ainsi, en raison des grandes dissemblances que présentent les situations de prostitution infantile, les réponses d'accompagnement doivent être pensées avec et au-delà des dispositifs classiques de la protection de l'enfance.

Tout l'enjeu de la prise en charge réside ensuite dans la capacité à proposer des réponses à la fois dans l'urgence et dans la durée.

L'accès à l'hébergement est une piste très importante. Tous les professionnels en charge de la protection des mineurs, ou des jeunes majeurs, ont souligné les limites des dispositifs d'hébergement pour les victimes mineures liées à un nombre de places insuffisant, à l'absence de formation des

personnels et de pluridisciplinarité des équipes éducatives, notamment dans la prise en charge de leur état de santé psychique et physique.

La spécialisation des équipes éducatives conditionne la réussite de la prise en charge qui s'avère complexe. En effet, les mineur(e)s en situation de prostitution sont souvent accueilli(e)s en urgence, à la suite d'une intervention des services éducatifs ou de police et peuvent être opposant(e)s à une mesure de protection. Enfin, un éloignement est souvent nécessaire pour les soustraire de l'emprise du réseau et assurer leur protection. La prise en charge des jeunes engagés dans des conduites prostitutionnelles appelle donc un panel de réponses diversifiées et d'interventions pluridisciplinaires. La proximité avec les populations locales et la fine connaissance des spécificités propres à chaque territoire font des partenariats, notamment entre l'ASE, la PJJ et les autres acteurs de la protection de l'enfance, la clé pour concevoir des réponses souples et innovantes. Concernant l'hébergement, il est important de prévoir la création de structures d'accueil spécialisées conditionnant la mise sous protection de certains mineurs en danger de prostitution. Il est indispensable de repenser un « *circuit court* » de placement éloigné afin que les jeunes ne se retrouvent pas contraints de passer plusieurs nuits en foyer d'urgence ou en hôtel où leurs donneurs d'ordre les retrouvent systématiquement.

Ensuite, la prise en charge médicale tant physique que psychique revêt un aspect primordial pour les victimes mineures de prostitution qui très souvent rencontrent les problématiques suivantes : consommation de produits stupéfiants, alcoolisation lourde et quotidienne, troubles dépressifs avec des antécédents suicidaires. Globalement, les professionnels constatent que les jeunes filles sont dans un état de santé préoccupant. À l'admission d'un(e) mineur(e), il est nécessaire de procéder à minima à un bilan avec un médecin généraliste.

Une prise en charge psychologique pour les mineur(e)s victimes de prostitution est indispensable. La symptomatologie des enfants et jeunes victimes de prostitution et de traite des êtres humains varie en fonction de leur parcours, de leur culture, de leur âge, de leur personnalité et des possibilités de soutien qu'elles peuvent rencontrer. Néanmoins, les personnes prostituées font face à une très forte prévalence de symptômes de stress post-traumatique (ESPT) en raison des atteintes répétées à leur intégrité physique par des violences sexuelles. Ce symptôme est l'incapacité de se remettre après un événement grave ou une usure continue. Il s'agit d'un mécanisme de sauvegarde psychologique exceptionnel. Accéder à une prise en charge psychologique pour les mineur(e)s victimes de prostitution et de traite des êtres humains dépend du cadre et de la structure dans lesquels le/la mineur(e) est pris(e) en charge. La présence d'un psychologue et/ou d'un psychiatre dans l'équipe des professionnels facilite évidemment cette prise en charge. Ainsi, il semble nécessaire que les établissements de l'ASE ou de la PJJ développent des outils de prise en charge du soin adaptés localement.

Enfin, la prise en charge des conduites addictives peut être une porte d'entrée pour envisager un accompagnement plus global vers la sortie de la prostitution.

Le groupe de travail alerte sur la fugue, épisode à haut risque prostitutionnel nécessitant une réponse adaptée par les services en charge des mineur(e)s. Les fugues de mineur(e)s de chez leurs parents ou de leur lieu de placement représentent un danger supplémentaire pour eux. En effet, fragilisés pendant cette période d'errance, ou en tout cas de rupture avec leur cadre éducatif ordinaire, ils peuvent être recrutés par des proxénètes et ensuite, lorsqu'ils retournent auprès de leur ancien exploiteur ou auprès du réseau qui les exploitait, il n'est pas rare qu'ils subissent des représailles ou qu'ils doivent compenser le manque à gagner qu'a causé leur absence. Cependant, la fugue ou la récupération n'est pas une fin de parcours ni une fin d'accompagnement.

La fugue est donc un moment particulièrement à risque du point de vue des conduites prostitutionnelles. Elle est un espace de mise en danger pour le/la mineur(e), qui pendant son errance, s'expose à de nombreuses violences, conduites et situations à risque. Le 116 000 Enfants disparus, géré par la fondation Droit d'enfance, est le numéro d'appel d'urgence européen dédié à la cause des disparitions de mineurs (fugues, enlèvements parentaux, enlèvements criminels...), témoigne être de plus en plus confronté à des situations d'exploitation sexuelle et de prostitution, et plus spécifiquement lorsque les fugues durent où se répètent. Enfin, en 2020, 40% des adolescentes accompagnées pour fugue étaient concernées par de la prostitution soit parce qu'elles étaient en contact avec des réseaux soit parce qu'elles risquaient de l'être. Ce chiffre s'élevait à 25% en 2019, ce qui témoigne d'une hausse significative du phénomène.

De même, selon les services de police, les fugues constituent un phénomène de masse dont le volume met les équipes en difficulté (pour exemple, plus de 5 000 fugues de foyers parisiens durent de 1 à 24 heures et sont résolues en moins de 48 heures sans aucune intervention policière).

Les fugues sont l'un des dénominateurs communs des mineures victimes de prostitution.

Pour autant, le lien entre fugue et prostitution reste difficile à établir. En effet, lorsqu'un signalement de fugue parvient à la police, il s'agit de déterminer s'il s'agit d'une fugue « classique » ou d'une fugue « inquiétante » pour laquelle la disparition du mineur est vraisemblablement liée à une activité criminelle ou délictuelle, sans pouvoir se baser sur une qualification juridique.

La problématique des fugues (fréquentes parmi les mineurs placés en danger de prostitution) et leur traitement doivent donc faire l'objet d'une évaluation sérieuse garantissant une réponse adaptée.

Le retour de fugue est également un moment clé.

D'un point de vue éducatif, ce retour nécessite une écoute bienveillante par des professionnels formés au recueil de la parole des mineurs et au psychotrauma.

Les jeunes filles peuvent avoir le sentiment de plusieurs injustices qui peuvent favoriser la récidive :

- lorsqu'elles ont été contraintes de se prostituer, les clients sont rarement inquiétés ;
- si elles ont commis un délit durant le temps de la fugue, il y peut y avoir une procédure pénale à leur encontre, souvent accompagnée de MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative) ou de LSP (Liberté Surveillée Préjudicielle), qu'elles vivent comme des contraintes ;
- lorsque ces fugues résultent d'un climat de violences et/ou d'abus sexuels ou de viols dans le cadre familial ou familial élargi, et que rien ne se passe en conséquence pour les parents dysfonctionnant.

Par ailleurs, les retours de fugue sont complexes car dès lors qu'il y a suspicion de prostitution, le retour en famille devient quasiment impossible et la fugue « *signal d'alerte* » se transforme en « *vagabondage ou désobéissance familiale* ».

Enfin, une des raisons principales des récidives est l'emprise du réseau, avec l'incapacité dans les moments de fragilité, de résister aux sollicitations incessantes.

Ainsi, le travail socio-éducatif consistera lors des retours de fugues à la reconstruction et la revalorisation d'une image sociétale dégradée pour les victimes.

Lorsqu'il s'agit d'une fugue d'un lieu de placement institutionnel, la réponse institutionnelle reste trop souvent la demande de mainlevée. Dans ce cadre, des possibilités d'évolution sont à envisager.

6. La question de la formation des professionnels

Le groupe de travail a mis en évidence le fait que les acteurs intervenants dans la lutte contre la prostitution des mineurs étaient insuffisamment formés. Actuellement, on peut constater qu'en dehors des grandes villes, il est difficile de mobiliser les professionnels sur la question de la prostitution des mineurs.

Ces derniers ne semblent pas se sentir concernés par la problématique alors que de récentes affaires, ainsi que les données recueillies par l'OCRTEH¹⁶, montrent que les réseaux qui organisent l'exploitation sexuelle n'hésitent pas à s'implanter dans des villes petites et moyennes (par exemple : Tarbes, Niort, Cholet, Saint Briec, Limoges...). Les besoins de formation sont très importants.

Comme on l'a vu précédemment, le phénomène de la prostitution des mineurs est complexe, difficilement saisissable, avec des victimes peu coopératives, qui ne se comportent pas comme des victimes « *classiques* » et dont l'histoire peut renvoyer au vécu de chacun...

¹⁶ Office Central de Répression de la Traite des Êtres Humains

Les particularités de la formation en la matière, c'est que son contenu est large, appelant des notions relevant du légal, de l'éducatif, du médical, s'appuyant sur des pratiques hétérogènes et devant toucher un public-cible nombreux qui dépasse les professionnels immédiatement concernés. Les formations des professionnels doivent couvrir toutes les faces de lutte contre la prostitution des mineurs : phase pénale (enquête, prise en charge de l'auteur, lutte contre les réseaux...), identification des situations prostitutionnelles, prévention primaire et secondaire, Ces actions de formation doivent donner aux acteurs un vocabulaire commun, des items de questionnement systématique et des éléments de repérage des signaux de basse intensité (pratique des réseaux sociaux : nudité, harcèlement, emprise psychologique, participation à des groupes ou chat rooms promouvant des pratiques sexuelles à risque ou pratiques suicidaires comme des challenges, repérage d'événements traumatiques comme des décès ou des agressions au sein du cercle familial, amical ou personnels, phénomènes de fugues, décrochage scolaire, questionnement systématique sur violences sexuelles, alerte supplémentaire pour les enfants présentant des troubles du développement ou handicap...) d'une situation de prostitution ou de risques de basculement dans cette situation

En effet, des connaissances plus approfondies sur l'identification des signaux d'alerte et aussi sur le syndrome de stress post-traumatique pourraient permettre d'éviter des erreurs d'interprétation sur le caractère volontaire des victimes vis-à-vis des sévices sexuels qu'elles subissent, notamment face à l'absence d'expression d'émotion et à l'apparente indifférence à leurs situations, comme l'a souligné lors de son audition devant le groupe de travail le 31 mars 2021 Capucine MAILLARD, directrice de la compagnie Aziadé¹⁷.

Comme il l'a été indiqué à plusieurs reprises, le phénomène de la prostitution des mineurs se caractérise par son hétérogénéité : les motifs de la prostitution, le profil du mineur et, s'il y en a, de son proxénète peuvent être très différents d'une situation à une autre. Entre un réseau qui fait venir de l'étranger des mineurs en France et le plan pour arrondir ses fins de mois, il y a une même expression, prostitution des mineurs, mais une réalité très différente. On pourrait multiplier les exemples à l'envie. Il y a là incontestablement une source de difficulté pour concevoir une formation qui réponde aux besoins des participants.

¹⁷ Compagnie de théâtre qui assure des modules de formations dans les programmes de l'association Agir contre la Prostitution des Enfants

Enfin, le public-cible concerné par la problématique des mineurs en situation prostitutionnelle est nombreux et diversifié. En effet, tous les professionnels qui approchent la question à un titre ou à un autre sont concernés :

- les secteurs sociaux et éducatifs : les personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, les membres de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), les personnels des foyers d'accueil d'urgence, de la prévention spécialisée, de l'animation socio-culturelle, des associations spécialisées, y compris celles de lutte contre les addictions, les assistants sociaux, les éducateurs, les conseillers en économie sociale et familiale, les médiateurs sociaux, les conseillers conjugaux ou juridiques ...;
- les institutionnels : les fonctionnaires de police, nationale et municipale, les gendarmes, les acteurs de la chaîne pénale au sens large (magistrats, services d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire (SPIP), protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les avocats, les enseignants, les conseillers d'éducation et les personnels administratifs de l'Education nationale, des conseils départementaux et des préfetures, les administrateurs ad hoc, les référents égalité femmes/hommes...;
- les professionnels de santé libéraux, hospitaliers, médecins, infirmiers, cadres de santé...;
- les autres professionnels concernés comme par exemple ceux du secteur hôtelier, du tourisme et du transport (taxis et VTC).

Tous doivent connaître le phénomène, ses manifestations et être formés à l'identification, l'orientation et l'accompagnement des victimes de la prostitution (du proxénétisme et de la traite des êtres humains) mais aussi au droit applicable (éléments constitutifs des infractions, gravité des faits, techniques d'enquête, sanction des auteurs, protection et assistance aux victimes...).

Certaines catégories de professionnels doivent pouvoir bénéficier d'une formation plus adaptée et spécifique comme les personnels de santé, les personnels de l'éducation nationale et les forces de sécurité intérieure.

Enfin ces formations devront être pensées en pluridisciplinarité et interdisciplinarité.

7. La question d'internet et des réseaux sociaux dans l'amplification du phénomène de la prostitution des mineurs

Tout au long des travaux menés par le groupe de travail, il est apparu que les usages et mésusages d'internet avaient joué une place importante dans le développement de nouvelles formes de prostitution (voir supra).

En effet, les réseaux sociaux constituent un amplificateur du système prostitutionnel. L'utilisation des outils numériques peut augmenter certains risques, notamment le chantage après détention de « *nudes* ».... Proxénètes et clients ont su investir les réseaux sociaux pour recruter des personnes, mineures comme majeures, vulnérables, et organiser le marché de la prostitution. Ils contribuent à véhiculer sans filtre et à grande échelle des discours de banalisation et de « *glamourisation* » de la prostitution, ainsi que les représentations sexistes qui la sous-tendent. Le contrôle des femmes et des filles, de leur corps, de leur sexualité s'exerce dans l'espace numérique, avec des situations de cyberviolences qui sont le prolongement des violences sexistes et sexuelles existant dans l'espace physique, qu'il soit public ou privé.

Les nouveaux médias constituent ainsi un point d'appui de la transformation de l'activité de proxénétisme passant de la prostitution de rue vers une prostitution dite « *hébergée* », plus difficile à repérer. Une grande majorité des adolescents possède un smartphone et utilise les réseaux sociaux. En 2017, 57% des 13-19 ans avaient un compte SNAPCHAT et 81% possédaient un smartphone d'après un sondage IPSOS-JUNIOR CONNECT.

Les réseaux sociaux sont devenus des espaces de socialisation à part entière qui offrent notamment aux jeunes des opportunités, de nouvelles possibilités pour maintenir et développer leurs liens affectifs et sociaux, pour s'informer, pour échanger et débattre, notamment avec leurs pairs.

L'usage de ces médias constitue aujourd'hui un point central de la construction citoyenne et identitaire des jeunes : les adolescents sont désormais en capacité de sensibiliser et d'être sensibilisés par leurs pairs sur des questions de société parfois en lien avec la prostitution des mineurs, qu'il s'agisse de la lutte contre les violences sexuelles, de l'égalité femmes/hommes ou de la lutte contre toutes formes d'exploitation. Ces médias, qui ne conduisent pas nécessairement à des situations à risque, sont aujourd'hui largement privilégiés, y compris par des institutions lorsque des messages de prévention doivent être portés à destination des jeunes.

Cependant, malgré les bénéfices qu'Internet peut offrir, il est aussi constaté que certains usages amplifient les pratiques à risque des enfants et des adolescents, notamment des plus vulnérables d'entre eux. Certains usages du numérique exposent les adolescents à des risques en lien avec la pratique prostitutionnelle : exposition précoce à la pornographie et banalisation de celle-ci, harcèlement en ligne, échanges de « *nudes* » permettant des chantages... De plus, alors que les réseaux sociaux favorisent la communication et permettent une instantanéité des échanges, certains passages à l'acte sont facilités. Grâce aux réseaux sociaux, il est aussi plus facile pour des proxénètes de repérer des adolescents et de les aborder. Ainsi, les associations de protection de l'enfance et de lutte contre la prostitution font état du développement de nouvelles pratiques permettant d'attirer des jeunes filles ou jeunes garçons vers la prostitution : demande de photos de parties du corps contre de l'argent (souvent en commençant par des parties non sexualisées, telles que les pieds par exemple), vente de sous-vêtements usagés... Ces pratiques constituent une porte d'entrée vers la prostitution permettant à des proxénètes de repérer les jeunes qui s'y adonnent. Selon l'Amicale du Nid dans le Val-d'Oise, Internet et les réseaux sociaux sont l'une des principales voies d'entrée dans la prostitution pour les mineurs. De même, des défis en ligne lancés à des adolescents pour leur demander de partager des « *nudes* » peuvent leur permettre d'établir une relation d'emprise et les entraîner dans un système d'exploitation sexuelle. D'autant plus que ces pratiques à travers les réseaux sociaux ne sont pas considérées comme prostitutionnelles par ceux qui s'y livrent mais comme un moyen de gagner facilement de l'argent. Les petites annonces et comptes proposant de tels gains sont facilement accessibles via les barres de recherches.

Les acteurs d'Internet ainsi que les associations de soutien à la parentalité, (Union Nationale des Associations Familiales -UNAF, Observatoire de la Parentalité Numérique -OPEN- notamment), sont unanimes pour souligner la méconnaissance importante par les parents des risques liés aux mauvais usages du numérique pour leur enfant, qu'il s'agisse de la surexposition aux écrans, de l'exposition précoce à la pornographie ou des risques de pratiques prostitutionnelles. La communauté éducative développe des actions de sensibilisation auprès des jeunes pour parler de leurs pratiques du numérique et pour les informer des risques en recourant à un discours qui peut sembler parfois culpabilisateur.

Selon une enquête de Médiamétrie rapportée dans le livre blanc sur la parentalité numérique (diffusé par OPEN), il existe en effet chez les parents une inquiétude réelle quant à la sécurité des pratiques de leurs enfants sur Internet alors même que le numérique prend une place croissante dans les foyers. 58% des parents contrôlent le temps d'écran de leur enfant mais ce contrôle ne leur permet pas pour autant de réguler ce que l'enfant fait ou voit. Les parents apparaissent en demande de solutions

puisque 43% d'entre eux ont consulté une solution d'accompagnement à l'éducation numérique qu'elle soit en ligne, par le biais de sites spécialisés, de blogs ou via une personne physique. 94% considèrent que la consultation d'un professionnel de santé est la solution la plus utile (pédopsychiatre, psychologue...) et 44% de parents ne se sentent pas assez accompagnés.

Alors que les adolescents sont souvent culpabilisés pour les usages qu'ils font des réseaux sociaux, les adultes qui les entourent ont bien souvent des comportements similaires : temps d'exposition trop longs aux écrans, partage public d'informations ou d'image à caractère personnel... Il est important que la communauté éducative au sens large, et en particulier les parents qui sont les premiers éducateurs, soit consciente et mobilisée pour montrer l'exemple aux enfants. Les adultes doivent pouvoir aborder le sujet des risques liés aux usages des outils numériques avec les enfants et les adolescents et leur rappeler les bonnes pratiques. Au sein des foyers, l'équipement numérique doit être réfléchi et adapté à l'âge et à la maturité de l'enfant. Il convient également de valoriser la confiance et s'intéresser aux usages et pratiques de l'enfant.

En outre, les réseaux sociaux sont venus bousculer la notion d'intimité d'après Thomas ROHMER, président de l'association OPEN, avec une mise en scène de soi pour exister. Ils contribuent à véhiculer sans filtre et à grande échelle des discours de banalisation et de glamourisation de la prostitution ainsi que les représentations sexistes qui la sous-tendent. Les proxénètes et les réseaux ont compris que l'usage d'internet pouvait leur permettre de développer leur activité sous de nouvelles formes.

Pour mettre en oeuvre cette forme prostitution, les réseaux de proxénétisme investissent massivement le web. La promotion des prestations est, la plupart du temps, assurée via des sites d'annonces. Par ailleurs, les lieux de prostitutions sont réservés en ligne via des plateformes proposant des hébergements temporaires telles qu' « www.airbnb.fr » ou « booking.com ».

L'ensemble des acteurs de terrain constate une diminution de la prostitution dite « de rue » vers une prostitution dite « hébergée » qui a lieu au sein d'hôtels ou de locations de courte durée. Le développement de ces nouveaux modes d'organisation n'est pas sans poser de grandes difficultés aux acteurs de terrain, notamment pour repérer les victimes dont la situation est alors totalement invisibilisée dans l'espace public. L'action sociale de repérage classique consistant à aller à la rencontre des prostituées au cours de maraudes devient moins opérante face à ces nouveaux modes d'organisation de l'activité prostitutionnelle. Par ailleurs, proxénètes et clients ont su investir les réseaux sociaux pour recruter des personnes, mineures et majeures, vulnérables et organiser le marché de la prostitution. Le contrôle des femmes et des filles, de leur corps et de leur sexualité, s'exerce dans l'espace numérique, avec des situations de cyberviolences qui sont le prolongement des violences sexistes et sexuelles existant dans l'espace physique, qu'il soit public ou privé.

Les constats concernant la vulnérabilité des jeunes sur internet face à des réseaux de mieux en mieux organisés et l'utilisation des opportunités offertes par les outils numériques par les réseaux de prostitution ont bien été posés depuis plusieurs mois par divers acteurs (autorités de régulation, forces de l'ordre, justice, associations). Ceux-ci ont déjà mis en oeuvre des premières mesures pour lutter contre ce phénomène.

Néanmoins, les actions mises en place sont encore trop réduites pour avoir des effets réels face au développement du phénomène de l'exploitation sexuelle des mineurs. Il est donc nécessaire de développer une stratégie spécifique autour des outils numériques pour lutter plus efficacement contre la montée en puissance du phénomène prostitutionnel chez les mineurs.

En conclusion, le groupe de travail a acquis au terme de huit mois de travaux la conviction que pour faire avancer les choses réellement, il importe d'agir sur tous les paramètres, en même temps.

Ces paramètres sont :

- la définition d'un cadre de gouvernance national et territorial, à l'échelle du département ;
- le déploiement d'une politique de prévention primaire ambitieuse en direction des enfants, des adolescents et de leurs familles ;
- l'amélioration du repérage des situations d'exploitation sexuelle des mineurs ;
- l'amélioration du traitement judiciaire et de l'accompagnement éducatif des mineurs ;
- la mise en oeuvre d'une politique de formation interdisciplinaire et à l'attention de tous les professionnels ;
- le renforcement de la protection des mineurs sur internet et les réseaux sociaux.

Dès lors, la stratégie la plus efficace paraît être la conduite de ces différents chantiers dans le cadre d'un plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, ce qui permettra d'assurer une action dans la durée, en cohérence, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs, professionnels et associatifs.